

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

COMMUNE DE

**VILLE-D'AVRAY**

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

REGLEMENT

**2**

F. RAYMOND    ARCHITECTE D.P.L.G.    URBANISTE S.F.U  
18, rue Juge 75015 PARIS T: 01.40.59.00.50 F: 01.40.59.01.04  
E-Mail : f.raymond-architecte@worldonline.fr

28.12.2000

REVISION  
PROJET DE P.O.S. ARRETE

Vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil  
Municipal du:

Le Maire

## SOMMAIRE

### TITRE 1 - DISPOSITIONS GENERALES

---

- Article 1 - Champ d'application territorial du POS.
- Article 2 - Portée respective du règlement à l'égard d'autres législations relatives à l'occupation des sols.
- Article 3 - Division du territoire en zones.
- Article 4 - Adaptations mineures.

### TITRE 2 - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES URBAINES

---

- Chapitre 1 - Dispositions propres à la zone UA
- Chapitre 2 - Dispositions propres à la zone UC
- Chapitre 3 - Dispositions propres à la zone UD
- Chapitre 4 - Dispositions propres à la zone UE
- Chapitre 5 - Dispositions propres à la zone UM
- Chapitre 6 - Dispositions propres à la zone UPM

### TITRE 3 - DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES NATURELLES

---

- Chapitre 1 - Dispositions propres à la zone ND